

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 38 (1902)
Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

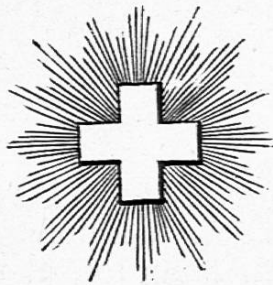
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *Page choisie.* — *Des meilleurs moyens à employer pour donner le goût du chant à nos enfants.* — *Chronique scolaire : Confédération. Neuchâtel. Jura bernois. Vaud.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Sciences naturelles : Le hibou. La prairie.* — *Histoire : César et Divico. La Trêve de Dieu.* — *Comptabilité.*

Lire dans les prochains numéros de l'« Educateur » :

Les tendances nouvelles dans l'éducation contemporaine, par P. Clerget.

Le langage intérieur chez les enfants, série de **Recherches pédologiques** entreprises par M. A. Lemaître, professeur au Collège de Genève.

Le dessin au pinceau (Brushwork), par F.-M. Grand.

PAGE CHOISIE

Sous ce titre, *Grands cœurs*, par A. Piazzzi, la librairie Ch. Delagrave, à Paris, vient de publier la 8^{me} édition du chef-d'œuvre d'E. de Amicis, *Cuore*, au prix de 1 fr. 25. C'est un beau traité de pédagogie pratique que ce superbe ouvrage du romancier-philosophe italien. Citons-en une page. Il s'agit de la leçon donnée par le père au petit Henri, qui a manqué de respect à sa mère.

Ma mère.

Mon père a remarqué que, ce matin, pendant la visite de l'institutrice, j'ai laissé échapper, en parlant à ma mère, une parole inconvenante. Il a cru devoir m'avertir par ce billet dont la lecture m'a profondément ému.

« En présence de l'institutrice de ton frère, tu as manqué de respect à ta mère. Que cela ne t'arrive plus jamais, mon Henri. Ton insolence m'est entrée dans le cœur comme un poignard. Je pensais à ta mère lorsque, il y a quelques années, elle passa toute une nuit inclinée sur ton berceau, épiait ta respiration haletante, pliée sous l'angoisse, pleurant, sanglotant, à l'idée qu'elle pouvait te perdre!... A ce souvenir, je n'ai pu réprimer un mouvement de

colère contre toi. Pense donc, Henri ! Toi, offenser ta mère ! Ta mère qui donnerait un an de bonheur pour t'éviter une heure de souffrance, qui mendierait pour toi, et se ferait tuer pour sauver ta vie ! Songes-y bien, Henri, tu pourras connaître des jours bien tristes, mais le plus triste de tous sera celui où tu perdras ta mère.

» Quand tu seras grand, quand tu seras un homme, que les luttes t'aient rendu fort, il t'arrivera sans doute d'invoquer le souvenir de ta mère, avec un désir immense d'entendre sa voix et de voir ses bras ouverts pour te recevoir ; car, tout grand, tout fort que tu seras, tu te croiras encore un pauvre enfant sans protection et sans forces. Tu te rappelleras alors avec amertume les peines que tu lui auras causées ; le remords te les fera chèrement payer. Malheureux, n'espère pas de paix dans ta vie, si tu as attristé ta mère. Tu auras beau te repentir, lui demander pardon, vénérer sa mémoire, ce sera inutile. La conscience ne te donnera point de repos. L'image douce et bonne de ta mère mettra ton âme à la torture. Souviens-toi, Henri, que l'amour filial est l'amour le plus sacré. Malheur à qui le foule aux pieds ! L'assassin qui respecte sa mère a encore quelque sentiment honnête dans le cœur ; l'homme le plus honoré, qui l'afflige et l'offense, n'est qu'une créature indigne.

» Que jamais il ne sorte de ta bouche une parole dure envers ta mère, et que ce ne soit pas la crainte de ton père, mais l'élan du cœur qui te fasse demander pardon. Supplie-la de t'embrasser, afin que ce baiser efface sur ton front la marque de ton ingratitude. Je t'aime, mon fils, tu es la plus chère espérance de ma vie ; mais j'aimerais mieux te voir mort qu'ingrat envers ta mère. Va, et, pour quelque temps, abstiens-toi de m'embrasser ; je ne pourrais te rendre ton baiser de bon cœur ». « Ton père. »

Des meilleurs moyens à employer pour donner le goût du chant à nos enfants.

I

Et tout d'abord, si nous voulons que nos enfants aiment à chanter, il nous faut aussi, nous autres instituteurs, trouver plaisir à chanter avec eux. C'est en forgeant qu'on devient forgeron, et toutes les explications ingénieuses d'un habile ouvrier ne sauraient suppléer à l'exercice lui-même du marteau soulevé et frappant sur l'enclume. Il en est de même partout, dans tous les domaines. Voulez-vous que tel élève se complaise plus tard dans la lecture de nos chefs-d'œuvre littéraires, — faites-le lire souvent en lui signalant au fur et à mesure qu'ils se présentent les beaux passages du texte choisi. Peu à peu il lira spontanément, sans qu'il y soit contraint en aucune façon, et vous aurez alors développé en lui le goût de la lecture.

Dès lors, le premier des moyens à employer pour donner le goût du chant à nos enfants est précisément de les faire beaucoup chanter. Nos « tableaux des leçons » accordent en général à cette branche une heure par semaine. Mais cela ne signifie pas que l'on ne doive chanter que durant cette heure-là. C'est au contraire après chaque leçon, c'est-à-dire quatre ou cinq fois par jour que le maître doit faire exécuter quelque mélodie à ses élèves.

Je me suis souvent demandé pourquoi l'on chante si peu dans quelques-unes de nos classes, et je crois avoir trouvé les causes de ce fait déplorable.

La première est que certains maîtres n'éprouvent aucune jouissance à chanter eux-mêmes, et, dans ce cas, c'est l'École normale qui est coupable, et c'est notre bonne « société pédagogique » qui lui tient lieu de fidèle complice. Nous ne chantons pas assez dans nos réunions, en dépit du poète qui nous dit si bien :

« Les cœurs sont bien près de s'entendre
Quand les voix ont fraternisé. »

La deuxième cause est que, dans une classe de cinquante élèves, il y en a presque toujours quatre ou cinq qui ont l'oreille complètement fautive. En joignant alors leur voix à celles de leurs camarades, ils produisent sans cesse des dissonances qui, inévitablement, énervent et fatiguent le maître. Celui-ci devra donc avant tout examiner chacun de ses élèves afin d'interdire en temps ordinaire, à ceux qui ont l'oreille par trop fautive de chanter. De temps en temps, et surtout pendant l'heure spéciale de chant, il pourra au contraire les autoriser à ajouter « faiblement » leur voix à celles de leurs camarades. On me dira peut-être que c'est une injustice de négliger ainsi quelques élèves. Mais ne vaut-il pas mieux négliger ceux-là seulement, plutôt que les laisser fatiguer leur maître qui finira par négliger toute la classe ? Et d'ailleurs, il est reconnu scientifiquement que l'infirmité de ces enfants-là est tout à fait incurable.

Enfin, beaucoup d'instituteurs ne font point chanter leurs élèves parce que, disent-ils, ils n'ont pas le temps. Leur préoccupation constante de parcourir entièrement un programme déterminé et souvent très chargé les rend parcimonieux de leurs moindres instants. Mais ils n'en ont pas moins tort pour cela. Ils devraient savoir que le chant est loin d'être superflu, qu'au point de vue hygiénique, par exemple, il a le grand mérite d'activer la circulation du sang et de stimuler l'énergie. Ils devraient savoir que l'élève trouve dans le chant un repos nécessaire, et que, par conséquent, le temps consacré à cette branche n'est pas perdu.

II

Et maintenant, étant admis qu'il faut chanter beaucoup dans nos classes, il importe en tout premier lieu de faire un choix judicieux des airs à étudier. On ne développe le goût de l'élève qu'en lui apprenant de belles mélodies accompagnées de paroles sensées. Bannissons donc de nos recueils toutes ces chansons banales, sans rythme, sans vigueur, et faisons plus de place aux œuvres nouvelles, gracieuses, originales dans leur simplicité même. *Les rondes enfantines* de de Jaques-Dalcroze, par exemple, sont une source précieuse où l'institutrice du degré inférieur peut puiser à son aise. Elle se gardera cependant de faire exécuter les rondes elles-mêmes dans la salle d'école, parce que les élèves soulèvent en marchant la poussière du plancher et l'aspirent ensuite à pleins poumons en chantant. Je pourrais citer d'autres recueils également recommandables, en usage dans les écoles françaises. Ceux de Claude Augé, entre autres, contiennent une quantité de beaux chants pour les degrés moyen et supérieur de l'école primaire. Nos recueils eux-mêmes renferment aussi de très jolies choses qu'il faut savoir découvrir parmi d'autres morceaux moins estimés. Mais surtout, n'oublions pas les chants patriotiques. Aucun élève ne devrait sortir de l'école primaire sans connaître les principaux d'entre eux de la première à la dernière strophe. Et c'est en général notre défaut de ne savoir jamais que la première strophe de nos chansons. Oh ! comme nous différons en cela d'avec nos compatriotes de la Suisse allemande !

Mais, une fois les chants choisis et bien choisis, comment les apprendre aux élèves ? C'est bien simple, à mon avis. Ayons soin d'abord de faire abstraction complète du maître spécial qui, dans les grands centres, est appelé à donner aux enfants une certaine culture musicale, plutôt théorique. Enseignons nous-mêmes

les chants que nous préférons, et cela sans instrument aucun — sinon le diapason — avec le seul concours de la voix toutes les fois qu'il s'agit d'un morceau à l'unisson. Le violon, la flûte, le piano même pourront nous être utiles lorsqu'il nous faudra apprendre aux élèves un petit chœur à plusieurs voix. Mais il est plus logique d'enseigner le chant par le chant !

Si vous désirez que vos élèves sachent rapidement une nouvelle mélodie, chantez-la leur une fois seul. Puis une deuxième fois, en leur permettant de la fredonner avec vous. Dites-leur ensuite directement les paroles qu'ils répéteront à haute voix, enfin chantez encore quelquefois la même strophe avec eux. Ils en connaîtront bientôt la musique et les paroles par cœur, et vous procéderez alors de même pour les strophes suivantes.

On a souvent le tort de faire apprendre les paroles aux élèves avant qu'ils en connaissent la mélodie. Qu'arrive-t-il alors ? — Ce travail préalable les fatigue et les ennuie d'autant plus qu'il constitue ordinairement une tâche domestique obligatoire. Tandis qu'autrement, dès que l'enfant sait l'air d'une chanson, il a le désir d'en posséder aussi le texte, et il l'apprend d'autant plus vite et mieux que ce travail devient alors volontaire et spontané.

III

C'est donc en aimant nous-mêmes à chanter, en faisant beaucoup chanter nos élèves, en choisissant bien les morceaux à étudier et en enseignant simultanément l'air et les paroles de ces derniers que nous parviendrons à rendre le chant agréable aux enfants et par suite à développer en eux le goût de cette branche. Mais je voudrais aller plus loin. Je voudrais qu'on développât chez l'enfant déjà le goût de la musique en général, c'est-à-dire ce sentiment artistique et supérieur qui nous fait discerner le *beau* de la banalité.

Et ce n'est point une utopie que j'avance ici ; je n'entends pas que nos élèves sortent de l'école étant tous des artistes. Je voudrais seulement qu'ils aient conscience de ce qui mérite réellement d'être entendu et qu'ils n'aillent pas plus tard perdre leur temps, leur argent et souvent leur santé dans certains locaux où l'on ne chante que des insanités mises en mauvaise musique. — Pourquoi tel maître qui pratique le violon ne jouerait-il pas de temps à autre quelque beau morceau à ses élèves, quand, par hasard, il a lieu d'être content d'eux ? On leur lit bien des fables, des contes, des histoires ! Et puis, ne pourrait-on pas, avec l'aide de nos maîtres de chant, organiser, tous les hivers dans chaque localité, une espèce de concert donné par les enfants des écoles ? Ils chanteraient des chœurs d'ensemble, joueraient peut-être quelque comédie ; il y aurait au programme des solis, des duos, des récitations, des rondes et toutes ces choses enfin qui plaisent tant aux parents. Avec le produit, on achèterait des souliers à ces pauvres petits que nous voyons venir en classe, l'hiver, grelottant, presque nu-pieds.

Et d'une pierre, ainsi, l'on aurait fait trois coups, — en contribuant à donner aux élèves le goût du chant et de la musique, en secourant les enfants pauvres de nos classes, et en procurant à tous ces petits, riches et pauvres, quelques-uns de ces instants de plaisir si rares ensuite dans la vie.

JEAN WENGER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

La subvention scolaire en marche.

Les Chambres fédérales avaient renvoyé au Conseil fédéral le projet de loi qu'il avait déposé tendant à ce que la Confédération allouât aux cantons des subventions pour l'amélioration de l'enseignement primaire. Elles avaient demandé à l'autorité exécutive de leur soumettre au préalable un projet de revision de l'article 27 de

la Constitution fédérale dans le but de garantir aux cantons le libre emploi des subventions reçues par eux.

Dans sa séance de mercredi matin, le Conseil fédéral s'est occupé de cette question.

L'article 27 de la Constitution fédérale est ainsi conçu :

La Confédération a le droit de créer, outre l'Ecole polytechnique existante, une Université fédérale et d'autres établissements d'instruction supérieure, ou de subventionner des établissements de ce genre.

Les cantons pourvoient à l'instruction primaire, qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuite.

Les écoles publiques doivent pouvoir être fréquentées par les adhérents de toutes les confessions, sans qu'ils aient à souffrir d'aucune façon dans leur liberté de conscience ou de croyance.

La Confédération prendra les mesures nécessaires contre les cantons qui ne satisferaient pas à ces obligations.

Le Conseil fédéral, estimant qu'il n'y avait pas lieu de modifier l'article 27, a décidé de le maintenir tel quel et de le compléter par l'adjonction suivante :

« Des subventions fédérales pourront être allouées aux cantons en vue de les aider à remplir leurs obligations dans le domaine de l'instruction primaire. La loi déterminera les conditions auxquelles les dites subventions pourront être accordées. »

Société pédagogique neuchâteloise. Section du Val-de-Ruz. —

Le mauvais temps du 1^{er} mai n'a pas empêché nos instituteurs et institutrices du district de se réunir nombreux aux Hauts-Geneveys, en conférence ordinaire du printemps. La présence de M. Gentil, président de la Commission scolaire, y a été remarquée avec plaisir.

Sous la présidence de M. G. Favre, de Coffrane, l'opportunité de la conservation de la Caisse de remplacement de district a été premièrement discutée. Vu les conditions meilleures faites par la future loi scolaire aux instituteurs malades, l'existence de la dite caisse paraissait superflue à quelques membres du corps enseignant. Mais cette manière de voir n'a pas été goûtée, car le maintien de cette caisse, appelée à rendre encore de grands services, a été voté. La revision de quelques articles a été remise au soin du Comité, qui rapportera dans une prochaine assemblée.

M. Marchand, de Dombresson, intéresse ensuite vivement son auditoire, et durant une heure, par le récit d'une course alpestre faite l'été dernier. Une remarquable facilité d'élocution, un langage chaud et vibrant, enthousiaste quand il s'agit de la patrie suisse et de ses beautés, font de M. Marchand un diseur très agréable et très intéressant à suivre.

Revenant à des questions moins récréatives, la conférence prend connaissance d'un travail de M. Quinche, de Fontaine, sur *l'Education de la volonté*, travail dont voici les conclusions :

1^o Les caractères ne sont pas prédéterminés, innés, immuables.

2^o C'est contre la paresse fondamentale ou mollesse, inertie physique et intellectuelle ainsi que contre les passions, que doivent se liguier toutes les forces vives dans l'œuvre de maîtrise de soi. La paresse fondamentale, voilà l'ennemi.

3^o La volonté n'aime point à recevoir d'ordres secs de l'intelligence ; il lui faut des ordres émus, colorés de sentiment ; de vifs mouvements d'amour ou de répulsion.

4^o C'est à la réflexion méditative qu'il faut recourir pour susciter ces ordres émus ; créer et soutenir les émotions favorables, combattre et détruire les émotions hostiles.

5^o Toutes les poussées engendrées par la réflexion méditative doivent être suivies de l'action, qui, répétée avec régularité et continuité, capitalise, cristallise les succès obtenus en solides habitudes dont la puissance devient absolue.

† **Léon Voirol.** — En mars dernier, le corps enseignant jurassien rendait les derniers devoirs à un de ses dévoués membres en la personne de Léon Voirol, instituteur aux Genevez. Les qualités pédagogiques et les différentes phases de la vie de ce cher et regretté collègue méritent d'être relatées, afin d'en mieux conserver le souvenir au milieu de nous.

Léon Voirol naquit aux Genevez le 27 septembre 1841 sous le toit d'une humble chaumière. Elevé au sein d'une famille respectable, il y acquit, quoique enfant, de grandes qualités qu'il conserva durant sa vie entière. Dans l'intention de venir en aide aux parents, ses tantes l'appelèrent auprès d'elles à Estavayer. Ici, il fréquenta assidûment, et avec succès, toutes les classes du collège, puis il en revint rempli du désir de marcher sur les traces de tant de ses parents qui se sont dévoués à l'instruction. N'ayant que peu de ressources, il dirigea ses pas vers St-Hippolyte en Alsace. Il fréquenta pendant trois ans les cours qui se donnaient dans un établissement en vue de former des instituteurs. Le souvenir de ces années ne s'était pas effacé ; que de fois n'a-t-il pas rappelé à ses amis les heureux jours passés en Alsace et la mémoire de ses excellents professeurs ! Après de brillants examens passés à St-Hippolyte, le jeune Voirol vint affronter non sans crainte les examens bernois ; le résultat fut heureux pour lui, comme en effet, il devait l'être. Muni du diplôme, ses concitoyens s'empressèrent de lui confier l'école des garçons de la localité. Il resta attaché jusqu'à la mort à son lieu natal et, fidèle à son poste, jusqu'à ce que, miné par la maladie, il donna sa démission après trente-huit ans de service.

Montrant à tous l'exemple du devoir de père, d'éducateur et de bon citoyen, il n'a failli, en aucune circonstance, grâce à son esprit large et tolérant, Ses conseils et ses directions, sous le rapport pédagogique, étaient fort appréciés de ses collègues et de ses supérieurs. T.

Lausanne. — Ensuite de l'augmentation continue de la population et du désir de la Commission scolaire de ne pas avoir des écoles trop chargées, il a dû être ouvert, au commencement de l'année 1902-1903, quatre nouvelles classes en ville, dont deux pour instituteurs et deux pour institutrices. Au hameau de Chailly, une 3^{me} classe a dû aussi être créée ; elle comprendra les élèves du degré intermédiaire et sera dirigée par un maître. D'autre part, M. Paris, à Montherond, et M^{lle} Matthey, en ville, ayant pris leur retraite, il y a eu ainsi sept postes à repourvoir en même temps, fait qui s'est rarement présenté.

Toutes ces places ont été mises au concours ; elles ont amené l'inscription de 25 institutrices et de 65 instituteurs.

Dans leur séance du 6 mai, la Municipalité et la Commission scolaire ont nommé, par voie d'appel, M^{me} Nougaret-Tauxe, M^{lles} Marie Pache et Elise Rapaz aux places vacantes. Ces trois postulantes avaient subi, en juin 1900, un examen à la suite duquel elles avaient été déclarées éligibles. Le Département a sanctionné leur nomination.

Aucun des instituteurs inscrits ne se trouvant au bénéfice d'épreuves antérieures, un examen a eu lieu le 9 et le 10 courant ; 51 postulants s'y sont présentés ; 5 se sont retirés en cours. Au vu des résultats, la Municipalité et la Commission scolaire ont nommé, sous réserve de ratification du Département, MM. Julien Magnin et François Nicole pour les deux places de la ville ; pour celles de Chailly et de Montherond, MM. Jules Fankhauser et Oscar Jan.

Nos meilleurs vœux de réussite accompagnent tous ces membres du corps enseignant dans leur nouvelle tâche.

Mlle Clotilde Corbaz, institutrice en ville, vient de faire parvenir sa démission, basée sur des raisons de santé. Brevetée en 1887, elle avait débuté à Montreux et avait ensuite été appelée à Lausanne. Intelligente, cultivée et consciencieuse dans son travail, elle dirigeait sa classe à la satisfaction générale. Chacun regrettera son départ.
L. H.

— **Enseignement antialcoolique.** — M. R. Hercod, professeur au Collège cantonal, a présenté samedi 26 avril à la Section vaudoise des maîtres abstinents, et mardi 29 avril à la Société vaudoise d'utilité publique, un travail très bien conçu sur *l'Enseignement antialcoolique dans le canton de Vaud*. M. Hercod, abstinents convaincu, se place sur un terrain d'entente, adopté par la section vaudoise des maîtres abstinents : l'école déconseillera aux enfants *l'usage* des boissons alcooliques, — d'accord en cela avec la grande majorité des médecins suisses, — mais elle ne dépréciera ni l'usage modéré, ni l'abstinence pour les adultes ; parvenu à l'âge d'homme, l'enfant, éclairé par un bon enseignement, pourra se déterminer en toute connaissance de cause.

Voici d'ailleurs les conclusions de M. Hercod :

1. L'enseignement antialcoolique dont jouit le canton de Vaud est certainement insuffisant ; il y a lieu de le développer largement.

2. Un enseignement antialcoolique régulier se heurterait actuellement à de trop grandes difficultés ; un enseignement occasionnel est préférable.

3. Les divers manuels mis entre les mains des maîtres et des élèves devraient se préoccuper, beaucoup plus qu'ils ne le font, de l'alcoolisme et des moyens de le combattre.

4. Au point de vue des conclusions qui se dégageraient de l'enseignement antialcoolique, il serait sage de déconseiller aux enfants l'usage des boissons alcooliques, et de faire abstraction des mérites de l'abstinence ou de la modération pour les adultes.

5. La question de l'enseignement antialcoolique devrait être soumise à la discussion des conférences de district.

6. Il serait bon que les sociétés antialcooliques, et, en général, les sociétés ou corps constitués qui s'intéressent à la lutte contre l'alcoolisme, fissent une démarche auprès de l'autorité compétente pour demander l'introduction d'un enseignement antialcoolique plus complet.
H. J.

BIBLIOGRAPHIE

Le rapport général de de l'Exposition de 1900. — Le rapport général de l'Exposition de 1900 ne pourra être publié avant la fin de l'année en cours. L'Imprimerie nationale n'en a encore imprimé que la moitié. Le rapport complet comprendra 40 000 pages in-8°. Ces 40 000 pages formeront un ensemble de près de cinquante volumes.

La préface de cette œuvre gigantesque sera faite par M. Alfred Picard, commissaire général. Elle servira d'introduction générale au rapport du jury international, qui comprend six parties, dont la rédaction a été confiée à six rapporteurs différents. Ce sont MM. Larroumet pour les lettres et les arts, Emile Picard pour les sciences, Michel Lévy pour l'industrie, Grandeau pour l'agriculture et Dislère pour la colonisation. — Suivra un rapport fait par le commissaire général, M. Alfred Picard, sur la gestion et l'administration des services de l'Exposition.

L'œuvre se termine par les rapports sur les 121 classes de la classification générale, tel que cela a été prévu par l'article 86 du règlement sur l'Exposition.

Ces 121 rapports, qui sont actuellement en cours d'impression, seront réunis par groupes et leur ensemble ne comprendra pas moins de 25 à 30 volumes.

Carte murale historique de la Suisse, par le Dr W. OEchli (Zurich) et le Dr A. Baldamus (Leipzig). Editeurs : Schmid et Francke, Berne. 1^m60 sur 2^m20. Prix : 20 francs. Montée sur toile et sur rouleaux : 30 francs. — Après deux ou trois années seulement, la deuxième édition de cette magnifique carte vient de paraître. Ce fait prouve surabondamment l'utilité d'une telle œuvre et le besoin impérieux d'un tel moyen d'enseignement; actuellement, toute étude méthodique et réfléchie de l'histoire ne peut plus se passer du puissant secours de la carte historique qui éclaire d'un jour particulièrement clair les notions les plus obscures, et ici, au cas spécial, la situation politique des plus embrouillées de notre patrie, avant 1798.

Quelle excellente et féconde méthode pédagogique que de recourir le plus souvent possible à cette carte si utile, d'une clarté si grande, d'une lecture si facile! Grâce à un emploi très judicieux de couleurs et de teintes variées, les différents et nombreux Etats dont se composait la Confédération, ainsi que les périodes de ses diverses phases d'agrandissement se détachent vivement et frappent les yeux et l'intelligence. Ainsi le rouge foncé représente les Trois cantons primitifs; le rouge clair indique les dix Etats qui ont formé successivement la Ligue des XIII Cantons; la teinte rouge, les pays de chacun de ces Etats; le jaune, les bailliages communs; le bleu, les pays alliés; le tout renforcé de dates, d'indications qui ne laissent aucun doute à l'esprit, même quant à la situation politique des différents enclaves parsemés dans la carte.

Il serait difficile d'imaginer une mine plus féconde de renseignements historiques que celle donnée par la carte du Dr OEchli : dates importantes se rapportant entre autres à l'histoire de chaque ville, indications des stations préhistoriques, des bourgades romaines, des champs, des localités de quelque importance avec les dates essentielles de leur existence. Tout cela donne un ensemble d'une clarté admirable. Quatre cartons complètent heureusement ce beau travail : la Suisse au moment de l'alliance des Trois Cantons primitifs, la Confédération à l'époque de la Réforme, la République helvétique, la Suisse au temps de Napoléon I^{er} (1803-1813).

Nous espérons que ces quelques lignes suffiront pour démontrer la réelle utilité de cette œuvre; il y a tout lieu de croire que, petit à petit, cette carte ornera chaque classe des écoles de la Suisse.

D'autre part, il est une heureuse constatation à faire : c'est que cette carte a été éditée par une maison de la Suisse et que notre patrie peut maintenant se suffire dans ce domaine et produire des travaux cartographiques soutenant hautement la comparaison avec ceux que les plus renommés établissements similaires de l'Allemagne fournissent de plus artistique et en même temps de plus scientifique.

H. ELZINGRE.

Comment on apprenait les dates! — Le doyen Muret — né en 1715 et mort pasteur à Vevey en 1796 — nous conte le trait suivant :

« Le matin du 24 avril 1723, jour de l'exécution du major Davel, le régent de notre classe fit ranger les écoliers sur une ligne, et leur appliqua à tous un vigoureux soufflet pour qu'ils gardassent la mémoire de cet événement. »

Dans la contrée, cette coutume n'a pas encore entièrement disparu : Lorsqu'on plante une borne ou un arbre, les gamins présents sont presque sûrs d'avoir une « allongée d'oreilles », *afin qu'ils s'en souviennent.*

L. et J. MAGNIN.

PARTIE PRATIQUE

SCIENCES NATURELLES

Degré supérieur.

Le hibou.

OBSERVATIONS. — Les observations sont faites individuellement par les élèves.

INTUITION. — Comme moyen d'intuition, il sera facile de se procurer un hibou empaillé ou, en tous cas, une bonne image : l'oiseau posé sur une grosse branche et tenant dans ses serres une souris ou un campagnol.

INTRODUCTION. — Pendant la journée, vous avez tous entendu chanter des oiseaux dans la forêt ; mais pendant la nuit, croyez-vous que l'on puisse aussi en entendre ? — Non, parce que les oiseaux dorment. — Un deuxième : Oui, j'en ai entendu *qui faisaient* : « hou hou hou hou ». Un troisième : On peut en entendre, car il y a des oiseaux qui dorment le jour et qui rôdent la nuit. Nommez quelques-uns de ces derniers ? Le duc, le hibou, l'effraie, etc.

BUT. — Parlons du *hibou*.

EXPOSÉ 1. — Où habite le hibou ? Pendant le jour, que fait-il ? Et pendant la nuit ?

COMPTE RENDU. — Le hibou est un oiseau de notre pays qui habite les forêts, les édifices ruinés, les cavités des rochers, les vieux troncs d'arbres. Il aime les endroits sombres, délaissés, autant inaccessibles que possible, afin de ne pas être surpris pendant le jour, lorsqu'il dort. Pendant la nuit, il rôde ; parfois, le matin arrive et il se trouve près des villages ; alors, il se hâte de se réfugier sur un des arbres les plus branchus du verger, où il demeure dans une grande inquiétude jusqu'au soir.

IDÉE PRINCIPALE. — Habitat.

EXPOSÉ 2. — Où établit-il donc sa demeure ? Comment l'appelle-t-on ? Que fait-il le plus souvent au lieu de construire lui-même son nid ? Combien d'œufs dépose-t-il dans cette aire ? Comment sont-ils ?

COMPTE RENDU. — La demeure du hibou s'appelle *aire*. Cet oiseau l'établit dans les bois, dans les creux des rochers ou des vieux arbres et dans les ruines des édifices. Le plus souvent, le hibou ne se donne pas la peine de construire son nid. Il aime mieux s'approprier celui d'une corneille, d'un ramier, d'un geai, d'une pie ou d'un écureuil. A la fin du printemps, on peut y voir quatre ou cinq œufs d'un blanc pur et ronds (comme le sont tous ceux des rapaces nocturnes). La mère les couve avec sollicitude. Elle défend ses petits avec un grand courage : « Elle ne craint pas de s'attaquer à l'homme et devient un adversaire réellement dangereux lorsqu'elle voit sa famille menacée. Des exemples récents nous prouvent qu'en pareil cas, cet oiseau est capable de fondre comme l'éclair sur son agresseur et de lui crever les yeux avant qu'il ait eu le temps de se mettre en garde ». Au bout d'un temps assez court, les petits sont recouverts d'un très moelleux duvet. Ils grossissent rapidement, et deviennent d'une voracité si grande qu'au bout de quelques semaines, il leur arrive de manger leur père !

IDÉE PRINCIPALE. — *Genre de vie* : aire, œufs, petits.

EXPOSÉ 3. — De quoi se nourrit le hibou ? Savez-vous comment ils s'y prennent pour manger ces animaux ? Se mangent-ils quelquefois entre eux ?

COMPTE RENDU. — Le hibou est principalement carnassier. Sa nourriture préférée consiste en mulots, souris, campagnols, musaraignes et en petits oiseaux. Il mange aussi, quand l'occasion se présente, quelques animaux qui nous sont utiles, tels que le crapaud, la couleuvre, le lézard, le lapin de garenne, etc. Il avale ces animaux d'une seule pièce ; après avoir digéré les chairs, il rejette, sous forme

de pelotes, les poils (ou les plumes) mêlés à des morceaux d'os. Quelquefois, la femelle mange le mâle qui est plus petit qu'elle.

IDÉE PRINCIPALE. — Nourriture.

EXPOSÉ. — Faire rappeler les méfaits du hibou, puis les services qu'il nous rend. Le hibou doit-il être considéré comme utile ou nuisible ? Par conséquent, faudra-t-il le protéger ? Et doit-on croire que son cri est de mauvais augure ?

COMPTE RENDU. — Les nombreux services que nous rend le hibou l'emportent sur ses quelques méfaits : C'est donc un oiseau utile. Nous devons le protéger et nous imposer le devoir de faire disparaître l'acte cruel et barbare que certaines personnes ont encore de s'emparer du pauvre oiseau vivant et de le crucifier à la porte d'une grange. Son cri « hou hi, hou hou, clou » ne doit pas être considéré comme un mauvais présage ; c'est un préjugé qui doit tout à fait disparaître de nos campagnes.

IDÉE PRINCIPALE. — Utilité.

EXPOSÉ 5. — Comment appelle-t-on les oiseaux qui veillent pendant la nuit ? Pensez-vous que le hibou puisse s'appriivoiser ? Est-il plus sociable que les autres rapaces nocturnes.

COMPTE RENDU. — Le hibou est le type des oiseaux rapaces nocturnes. Il a les yeux faits de telle façon qu'il ne peut pas supporter l'éclat de la lumière du jour. Pris très jeune, le hibou s'appriivoise avec une très grande facilité. Il témoigne alors beaucoup d'attachement à ceux qui le soignent. Son naturel est plus sociable que celui de la plupart des oiseaux nocturnes ; aussi il n'est pas rare de le rencontrer par bandes de six ou huit individus.

IDÉE PRINCIPALE. — Caractères particuliers.

EXPOSÉ 6. — Quelle est à peu près la longueur du corps du hibou ? Comment sont ses plumes ? Pourquoi ? Quelle est la couleur du plumage ? Pourquoi est-il sombre ? Comment est la tête du hibou ? Les yeux ? Le bec ? Pourquoi est-il court et crochu ? Pourquoi les mandibules sont-elles très mobiles ? Comment est son cou ? Et cependant sa tête est-elle mobile ? Pourquoi ? Comment sont ses pattes ? Par quoi se terminent-elles ? Comment sont ses ongles ? Pourquoi sont-ils plus tranchants, plus aigus que ceux du coq ? Quel nom donne-t-on à ces griffes ? Comment sont-elles assemblées ? Comment est le doigt externe ? Pourquoi ?

COMPTE RENDU. — Le hibou est un peu plus gros qu'une corneille. Son corps atteint une longueur de 30 à 35 cm. environ. Lorsqu'il est en repos, il présente une ample poitrine bien rembourrée d'une sorte de duvet très moelleux. Ses plumes sont fines, soyeuses, ce qui rend son vol très *silencieux* afin de mieux pouvoir surprendre sa proie (chat). Le hibou a un plumage de couleur fauve marquée de taches brunes ; il est sombre afin que cet utile oiseau ne soit pas aperçu facilement par ses ennemis. Sa tête est ronde et très volumineuse. Elle présente une face ressemblant à un visage humain. Ses deux grands yeux, aux prunelles noires bordées de jaune, *dirigés en avant*, sont entourés de rosaces de plumes rigides. Son bec, simulant un nez, est placé entre les yeux. Il est court et crochu, ce qui le rend très fort. Il est formé de deux mandibules d'une mobilité extraordinaire. C'est grâce à cela que cet oiseau peut avaler d'une seule pièce les animaux qu'il attrape. Son cou est court. Cependant sa tête est très mobile ; elle peut tourner avec une aisance sans égale. Cela lui permet d'examiner très rapidement tout autour de lui, quoi que ses yeux soient dirigés en avant. Ses pattes sont emplumées dans toute leur étendue, afin qu'il n'y ait aucun sifflement dans son vol. Elles se terminent par quatre ongles bien acérés. Ils sont plus tranchants, plus aigus que ceux du coq, parce que le hibou, comme le chat, peut à volonté rentrer ses ongles dans une espèce de gaine : ils sont *rétractiles*. On leur donne le nom de *serres*. Ces griffes sont assemblées deux par deux. Le doigt externe est très mobile : il peut se porter tantôt en avant, tantôt en arrière. C'est cette disposition qui lui permet de saisir facilement sa proie.

IDÉE PRINCIPALE. — Description du corps.

PLAN. — 1. Habitat. — 2. Genre de vie : aire, œufs, petits. — 3. Nourriture. — 4. Utilité. — 5. Caractères particuliers. — 6. Description du corps.

Association.

CLASSIFICATION. — Le hibou, le duc, l'effraie, la hulotte ou chouette des bois (rapaces nocturnes), la crécerelle, le faucon, la buse, etc. (rapaces diurnes). Quelques mots de chacun d'eux.

COMPARAISON ET ABSTRACTION. — Caractères généraux de l'ordre des RAPACES : Oiseaux carnivores. Bec puissant et crochu, à narines percées dans une membrane nommée cire. Pattes robustes, préhensiles. Quatre doigts dont trois dirigés en avant et un en arrière réunis à la base par une courte membrane et armés d'ongles puissants. Les uns chassent de jour (diurnes), les autres de nuit (nocturnes).

RÉSUMÉ BIOLOGIQUE. — Le hibou, appelé aussi moyen-duc, est le plus commun des rapaces nocturnes de notre pays. Il se nourrit de rats, de souris, de grandes quantités de campagnols, de mulots qui deviendraient sans lui (et quelques autres rapaces nocturnes) un fléau intolérable. Il est très bien armé pour aller à la chasse de ces animaux nuisibles : il possède un bec très puissant et des serres qui ne pourraient être mieux conformées pour saisir avec beaucoup de force et une très grande adresse. Grâce à son plumage fin et soyeux qui rend son vol silencieux quoique rapide, il a toutes chances de faire bonne chasse.

Le hibou établit son aire dans les creux des vieux troncs ou des rochers et dans les ruines. C'est là que la femelle couve ses œufs avec sollicitude et c'est là qu'elle apprend à ses petits à être très courageux. Son plumage sombre s'accorde très bien avec l'obscurité de la nuit.

Le hibou est travailleur, aussi le jour le surprend-il encore souvent à l'œuvre jusque dans nos vergers. Malgré certains préjugés, il est notre ami : il vaut dix fois mieux que le meilleur des chats.

Applications.

RÉDACTION. — Compte rendu écrit. L'autour.

LECTURE. — Les aventures d'un hibou, page 250 de Renz.

ORTHOGRAPHE. — Voir les dictées plus loin.

DESSIN. — Croquis des serres du hibou.

Ch. GAILLARD.

DICTÉES

Le hibou.

Les ombres des troncs s'allongent sur la mousse, les masses feuillées commencent à être éclairées par dessous, l'heure des rayons va faire place à celle des reflets : le hibou s'ébranle, il entre en chasse. Les premiers instants, il y a encore trop de lumière, l'œil a des étonnements, l'aile n'est pas dégourdie, et quelques oisillons moqueurs s'obstinent à huer au passage le chasseur maladroit. Mais voici le crépuscule ; une dernière lueur, colorée par les rougeurs de l'occident, pénètre discrètement dans les clairières des bois ; le silence s'établit ; à peine la brise, qui fraîchit, fait tressaillir les feuilles des bouleaux ; la nature n'est plus qu'un vaste théâtre où le hibou seul est en scène. Il s'anime à son jeu ; ses articulations se dérouillent ; il vole sans bruit ; sa prunelle grandit, il voit. Tout est clair pour lui, indécis pour les autres. Ici une bonne piste, là, une piste meilleure ; il furette, il cherche, il trouve ; la chasse est un festolement : il dépèce un orvet, morceau par morceau ; il ne fait qu'une bouchée d'une petite souris rose, née de la veille et qui n'a pas encore les yeux ouverts ; il happe, pour varier, un grillon dans le pré ; puis, il entend les grenouilles coasser dans le marais voisin : il dresse l'oreille, il y court, il y pêche.

Communiqué par Ch. Gd.

EUGÈNE RAMBERT.

La prairie.

(D'après Stucki. — Cours inférieur).

A. PRÉPARATION.

1. Une excursion préalable est indispensable. Tout ce qui suit sera traité d'abord avec les élèves sur les lieux mêmes ; il va sans dire que de nombreuses modifications seront nécessaires suivant la localité que l'on habite.

2. A partir du milieu de mars — c'est-à-dire à la reprise de la végétation — on inscrira chaque semaine dans le carnet d'observations quelques notes sur les plantes actuellement en fleurs, les animaux qu'on remarque dans la prairie, ou les travaux du paysan.

B. MATÉRIEL D'INTUITION POUR LE JOUR DE LA LEÇON.

1. Un bouquet de fleurs des champs.
2. Un bouquet de graminées.
3. Une motte de gazon.

C. DÉVELOPPEMENT.

Il y a en ce moment bien des choses intéressantes à voir dans la prairie. Ce sont tout d'abord les fleurs, qui attirent vos regards par leurs mille couleurs ; mais où sont celles dont nous avons parlé dans nos dernières leçons ? Où est la perce-neige, où sont la primevère et la violette ? A peine trouve-t-on encore ici et là un pissenlit (traité dans une précédente leçon). Je crois qu'elles ont bien fait de s'y prendre de bonne heure pour fleurir : il s'est élevé de toutes parts tant de plantes plus grandes et plus fortes qu'elles, que les pauvrettes ne trouveraient pas de place entre leurs rangs touffus. Examinons quelques-unes de ces nouvelles venues.

Voici d'abord l'anthriscue ou cerfeuil des fous, cette haute plante rameuse qui se dresse si fièrement et étale ses branches raides et ses grandes feuilles découpées, comme s'il lui fallait toute la place. Ses petites fleurs sont réunies au nombre de cinquante à cent en ombelles plates. Si vous regardez une de ces ombelles de plus près, vous verrez qu'elle est composée elle-même de plusieurs ombelles plus petites, chacun des pédoncules principaux se terminant non par une fleur comme dans la primevère officinale, mais par une petite ombelle ou *ombellule*. — La carotte sauvage et le cumin ressemblent beaucoup au cerfeuil (cherchez les différences).

Le salsifis, sans être aussi imposant, est pourtant lui aussi une belle grande plante. Ses fleurs jaunes sont réunies en capitules, comme celles du pissenlit, qu'il rappelle au premier abord. Il est plus modeste que le cerfeuil : ses branches, assez peu nombreuses d'ailleurs, s'élèvent obliquement au lieu de s'étendre horizontalement et ses feuilles étroites et dépourvues de pétiole prennent peu de place. Il ne peut pas cependant se contenter de feuilles radicales comme le pissenlit, parce qu'il ne pourrait pas les étaler convenablement dans cette herbe épaisse, et que, si près du sol, elles seraient maintenant trop à l'ombre. Il n'y a que les plantes qui se développent de bonne heure, comme la primevère, la violette, le pissenlit qui peuvent n'avoir que des feuilles radicales, ou bien encore celles qui sont à peu près seules dans les endroits où elles poussent. Quelquefois leurs feuilles s'étalent si près du sol qu'elles écrasent tout simplement les autres plantes. C'est le cas, par exemple, du grand plantain.

La grande marguerite est une Composée comme le salsifis. Les prairies sèches sont par places toutes blanches de ses capitules, blancs en dehors, jaunes en dedans. La modeste pâquerette lui ressemble beaucoup, mais on ne la trouve plus guère que dans les prairies maigres où l'herbe est rare ; ailleurs elle a été étouffée par des plantes plus fortes. La scabieuse aussi réunit ses petites fleurs mauves en capitules, ainsi que l'épervière et beaucoup d'autres encore.

Les fleurs du trèfle sont disposées d'une manière analogue, avec cette différence cependant, que le capitule n'a pas d'involucre. Ses fleurs d'ailleurs sont bien

différentes de celles des composées, du pissenlit, par exemple. Elles rappellent vaguement un papillon posé sur une fleur (comparez les fleurs du pois, du haricot, de l'acacia, du cytise où la forme est plus caractéristique). Les tiges sont épaisses, riches en suc nutritifs et chargées de feuilles. Il constitue par cela même un excellent fourrage.

Le trèfle blanc ou trèfle rampant est au trèfle des prés ce que la pâquerette est à la marguerite, ou le pissenlit au salsifis : il ne se risque pas bien haut et il est souvent étouffé par des plantes plus fortes.

Bien lui en prend au reste d'avoir des tiges qui rampent humblement sur le sol (comparez les stolons de la violette), et qui échappent ainsi à la faux ou à la dent des vaches et des moutons ; cela lui permet de continuer tranquillement à pousser, quand bien même il a été dépouillé de ses fleurs et de ses feuilles.

Son cousin, le trèfle étalé, préfère pour ses fleurs une livrée d'un jaune d'or qui leur assure la visite d'insectes gourmands, attirés tout d'abord par cette couleur éclatante.

Les gesses et les vesces, qu'on trouve dans toutes les prairies, ont aussi des fleurs qui ressemblent à des papillons. Elles appartiennent, comme le trèfle, à la famille des *Papilionacées*.

Au premier abord on pourrait croire, à voir ses fleurs, que cette belle sauge bleue fait partie de la même famille. Cependant vous verrez, en la regardant de plus près, qu'elle se distingue des plantes que nous venons de nommer, par sa tige quadrangulaire, ses feuilles opposées et la disposition de ses fleurs en verticilles autour de la tige. D'ailleurs sa corolle n'est pas composée de plusieurs pétales, mais d'un seul qui forme un tube dans le bas et s'ouvre en deux lèvres dans le haut.

Introduisez délicatement un fétu dans ce petit tube et vous verrez sortir tout à coup de la lèvre supérieure deux grandes étamines. C'est là un ingénieux arrangement pour assurer la pollinisation par les abeilles (démonstration).

La bugle rampante — qui se propage aussi par des stolons, comme la violette — est proche parente de la sauge.

(A suivre.)

F. M. G.

HISTOIRE

Divico et César¹.

Extraits de « Mon premier livre d'histoire » par MM. Regamey et Roulier, instituteurs.
— Librairie de l'Enfance, 12, rue de Carouge, Genève.

Leurs préparatifs terminés, les Helvètes se mettent en route, après avoir mis le feu à leurs villes et à leurs villages. Ils avaient placé sur des chariots les femmes, les vieillards et les enfants, ainsi qu'une quantité de provisions et leurs principaux ustensiles. Ils se dirigeaient sur Genève, comptant y franchir le Rhône sur le pont de bois qui reliait les deux rives du fleuve, et pénétrer dans le sud de la Gaule. Mais à Genève, ils sont arrêtés par une armée romaine, commandée par un fameux général nommé Jules-César. César fait couper le pont et élever un rempart pour barrer la route aux Helvètes. Ceux-ci sont forcés de changer leur plan : ils longent le Rhône, traversent le Jura et arrivent sur les bords de la Saône, suivis par les Romains. Ils mettent vingt jours à construire des radeaux pour passer la rivière. César la franchit en une journée. Une grande bataille s'engage près de Bibracte — entre Dijon et Lyon. — Malgré une défense héroïque, les Helvètes sont battus, car ils manquaient de discipline. Divico, le chef de l'expédition, trouva la mort dans le combat.

¹ Cette leçon pourra se donner d'après le plan suivant : 1^o Les causes de l'expédition ; — 2^o Les préparatifs ; — 3^o Le départ ; — 4^o Un peuple en marche ; — 5^o Les premiers obstacles ; — 6^o La rencontre ; — 7^o La bataille ; — 8^o Les résultats.

César obligea ceux qui restaient des Helvètes à retourner dans leur pays, et à y rebâtir leurs villes et leurs villages. Dès ce moment, les Helvètes furent soumis aux Romains¹.

RÉSUMÉ. — Les Helvètes, voulant s'établir en Gaule, sont arrêtés par les Romains. César les bat à Bibracte et les oblige à rentrer dans leur pays. — Environ un demi-siècle avant J.-C.²

IDÉES MORALES. — Les Helvètes auraient pu vivre heureux et libres dans leurs montagnes, mais l'ambition les perdit. — Il faut savoir se contenter de la position où Dieu nous a placés³.

EX. D'ÉLOCUTION ET DE RÉFLEXION. — 1^o Que firent les Helvètes avant de quitter leur pays ? 2^o Pourquoi détruisirent-ils leurs bourgades ? 3^o De quel côté se dirigèrent-ils ? 4^o Qui les arrêta à Genève ? 5^o Qui était César ? 6^o Que font alors les Helvètes ? 7^o Quel fleuve les arrêta ? 8^o Où est Bibracte ? 9^o Pourquoi les Helvètes furent-ils vaincus ? 10^o Que devinrent-ils après leur défaite ? 11^o Quelles furent les conséquences de la bataille de Bibracte ? 12^o Qu'est-ce que la discipline ? 13^o Pourquoi la discipline est-elle nécessaire à l'école ?⁴

DEVOIR. — Dresser une liste des noms propres, des noms communs et des verbes contenus dans la leçon.

COMPOSITION. — Pourquoi l'écolier doit-il obéir à son maître ? avec cette conclusion : Je dois obéir à mon maître parce qu'il est instruit et que je suis ignorant, et parce que c'est le seul moyen de faire des progrès à l'école.

La Trêve de Dieu.

Les peuples chrétiens attendaient avec terreur la venue de l'an mille qui, disait-on, devait voir la fin du monde. La culture de la terre fut négligée ; les hommes ne vécurent plus qu'au jour le jour. Une foule de gens donnaient à l'Eglise la plus grande partie de leurs biens, pensant ainsi mériter le ciel.

L'an mille passa sans cataclysme, mais les peuples de la Bourgogne n'en étaient pas moins très malheureux. Dépouillés par les Hongrois et les Sarrasins, ou par les seigneurs du pays, sans cesse en lutte les uns contre les autres, les gens des campagnes ne se sentaient en sûreté nulle part. Chaque jour des voyageurs étaient assassinés. De 1000 à 1033, plusieurs famines réduisirent le peuple à la misère ; on mangeait l'écorce des arbres et l'herbe des ruisseaux ; les hommes dévoraient la chair des hommes. Des guerres continuelles augmentaient encore les malheurs des habitants de notre pays.

Dans le but de mettre fin à cet état de choses, Hugues, évêque de Lausanne, convoque sur la colline de Montriond, près de Lausanne, les évêques, la noblesse et le peuple des contrées voisines. Là, en présence d'un peuple immense, agitant des rameaux verts, on proclama la *Trêve de Dieu*.

Il était défendu, de par l'autorité de Dieu, de faire la guerre du mercredi soir au lundi matin ; de même, on devait vivre en paix du 1^{er} décembre au 6 janvier et durant les soixante-dix jours qui précèdent les fêtes de Pâques.

Défense était faite d'attaquer le moine, de saisir le villageois, le serf ou le marchand ambulant, d'incendier les chaumières ou les châteaux ; de saccager les récoltes ; d'enlever au laboureur le cheval ou le bœuf de sa charrue.

¹ Causerie morale. — L'Emigration : Les Helvètes quittant leur pays peuvent être comparés aux campagnards qui abandonnent leurs riants et paisibles vallons pour aller habiter les villes où, trop souvent, ils ne trouvent que la misère.

² Au tableau noir. Le résumé et les idées morales.

³ Idées à développer. — Autrefois les peuples se déplaçaient facilement. En est-il de même aujourd'hui ? — Un peuple qui émigrerait était un fléau horrible pour les pays sur lesquels il se portait : c'était le pillage, les massacres, l'incendie, l'esclavage pour les vaincus. — Les Helvètes furent défaits parce qu'ils manquaient de discipline. La discipline n'est-elle nécessaire que sur les champs de bataille ? A l'école, sans discipline, point de victoire sur l'ignorance.

⁴ Points de comparaison. — Rappeler la sortie d'Egypte des enfants d'Israël, leur marche dans le désert ; la conquête du pays de Canaan.

Le peuple accueillit avec joie la Trêve de Dieu, et les seigneurs jurèrent sur les saints évangiles d'observer ce pacte, qui apporta quelques soulagements aux malheureuses populations de la Bourgogne¹.

IDÉES MORALES. — Efforçons-nous de vivre en paix les uns avec les autres.

Donner sa parole c'est engager son honneur, c'est dire : Si je ne fais pas ce que j'ai promis de faire, je consens à ne plus être regardé comme un honnête homme, et il n'y a rien de pis au monde que de perdre le droit de se dire honnête homme. (*Maximes morales*, J. Gérard.)

EX. D'ÉLOCUTION ET DE RÉFLEXION. — Qu'est-ce qu'une *trêve* ? Où se trouve Montriond ? Dans quelle but l'Eglise fit-elle proclamer la Trêve de Dieu ? Saurez-vous dire comment on appelle celui qui cherche à ramener la paix entre les deux partis en querelle, celui qui offre sa médiation ? En quel siècle eut lieu cette trêve ? Pourquoi craignait-on l'arrivée de l'an mille ?

VOCAB. — Etude des mots nouveaux.

DEVOIR. — Etablir et copier le résumé de la leçon.

COMPOSITION ORALE OU ÉCRITE. — *Une famine au moyen âge.*

PLAN. — Les causes : Elles sont nombreuses.

a) Situation misérable des paysans ; ils sont écrasés sous le poids des redevances de toutes sortes, ils travaillent sans joie une terre qui ne leur appartient pas et n'ont aucun intérêt à la faire valoir.

b) Guerres continuelles entre seigneurs, au cours desquelles les villages sont incendiés et les moissons détruites.

c) Les chasses trop nombreuses qui endommagent les terres.

d) La gibier qui dévore les récoltes et que les paysans n'ont pas le droit de tuer.

e) L'absence complète de bonnes routes.

f) Le manque de commerce.

g) La routine qui paralyse l'agriculture.

Les effets : Le blé atteint un prix exorbitant. — On fabrique du pain avec des os pulvérisés et mélangés d'argile, on broute l'herbe comme les bêtes, on mange l'écorce des arbres. — Bientôt l'anthropophagie apparaît, les hommes se dévorent entre eux, les faibles deviennent la proie des forts ; les enfants sont mangés par leurs parents ; on déterre même les cadavres pour assouvir sa faim.

Les résultats : Les gens meurent « dru comme les mouches », des populations entières sont décimées. De vastes contrées deviennent désertes. Des bandes de loups parcourent le pays et s'attaquent aux vivants comme aux morts.

Aujourd'hui les famines ne sont plus possibles, grâce aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, grâce aux chemins de fer et aux bateaux à vapeur qui permettent le transport rapide et sûr des produits de tous les pays du monde.

COMPTABILITÉ

Rapport des forêts de la commune de F.

(Extrait textuel des comptes de commune.)

La commune de F. possède 5978 a. 38 ca. de forêts, taxées f. 10 l'a. Elles sont

¹ IDÉES A DÉGAGER. — Une époque désolée, misérable, maudite, due à l'ignorance, à la crédulité, à la superstition. — L'Eglise faisant son possible pour ramener un peu de paix et de bonheur en réglementant la violence, le meurtre, le pillage. — La Trêve-Dieu, accalmie au milieu de l'orage, rayon lumineux au milieu des ténèbres, tomba en désuétude dans le courant du XII^{me} siècle.

CAUSERIE MORALE sur le respect de la parole donnée, le parjure, la mauvaise foi. Rappeler le dévouement du général romain Régulus, du commerçant nantais Haudaudine et de Porçon de la Babinais.

entretenues par 2 forestiers recevant un salaire fixe de f. 100 chacun. Ils ont reçu en outre :

1^{er} forestier, pour fabrication de stères et fagots f. 61,75 ; pour plantation de jeunes sapins et travaux à la pépinière f. 71,25 ; jardinage et fabrication de fagots f. 41,95.

2^{me} forestier, fabrication de stères et fagots f. 50,75 ; fourniture de 1 1/2 m.³ fumier pour la pépinière à f. 12,50 le m.³ ; travaux de jardinage et fabrication de fagots f. 18,50.

Au receveur de l'Etat, pour fourniture de graines forestières f. 21,40.

Les membres de la Municipalité, au nombre de 7 et accompagnés du secrétaire et de l'huissier ont consacré une journée à f. 4 pour marquer le bois sur plante. Le syndic et le secrétaire ont, en plus, 1 1/2 journée pour travaux divers, au même prix.

Les forêts ont produit :

1^{re} mise (10 février) : stères et fagots f. 584.

2^{me} » (17 novembre) : bois sur plante f. 2389.

3^{me} » (29 décembre) : grands fagots f. 510,50. Ventes diverses : un tas de bois sec f. 6 ; foin de la bordure de la forêt f. 5 ; plants de sapins f. 16 ; perches et tuteurs f. 15. Bois pour les 2 écoles : 8 st. hêtre à f. 12 et 200 fagots à f. 10 le cent. Pour l'église : 2 st. à f. 12 et 50 fagots à f. 10 le cent.

Quel est le rapport net de ces forêts et combien ont-elles produit % ?

(Expliquer aux élèves que le bois pour église et écoles figure aussi dans les dépenses, chapitre II : *Culte et Instruction*.)

Rapport des forêts de la Commune de F.

RECETTES DÉPENSES

1 ^{er} forestier : son salaire			100	—
Fabrication de stères et fagots			61	75
Plantation et travaux			71	25
Jardinage et fagots			41	95
2 ^e forestier : son salaire			100	—
Fabrication de stères et fagots			50	75
1,5 m ³ fumier à f. 12,50 le m ³			18	75
Jardinage et fagots			18	50
A l'Etat : graines forestières			21	40
Pour marquer le bois : 12 journées à f. 4			48	—
1 ^{re} mise : stères et fagots	584	—		
2 ^e » bois sur plante	2389	—		
3 ^e » grands fagots	510	50		
Bois sec	6	—		
Foin de bordures	5	—		
Plants de sapins	16	—		
Perches et tuteurs	15	—		
Bois pour église et écoles : 10 st. à f. 12	120	—		
— 250 fagots à f. 10	25	—		
Bénéfice net			3138	15
Sommes égales	3670	50	3670	50

Taux = f. 313 815 : 59 783,80 = 5,25 ou 5 1/4 %.

E. R.